

LES FICHES PRATIQUES

8

INFO → ÉNERGIE

LE TRANSPORT ET LA QUALITÉ DE L'AIR

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 a été publiée au Journal Officiel du 1^{er} janvier 1997 (Loi 96-1236)

Cette loi de 46 articles engage, suivant des contraintes plus ou moins fortes, les pouvoirs publics, les autorités locales, les entreprises à mettre en œuvre une politique dont l'objectif est **un droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à la santé.**

Elle renforce les obligations de la directive européenne sur la qualité de l'air du 27 septembre 1996 qui fixe la liste des substances dont le niveau dans l'air doit être surveillé.

Aujourd'hui, 40% des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère sont dus aux transports. En effet, depuis 1999, les trafics automobiles et routiers sont en augmentation constante et le secteur des transports consomme maintenant plus d'énergie que le secteur industriel. Le trafic urbain est responsable à lui seul de 50% des rejets de gaz à effet de serre liés à ce secteur. Parallèlement, les nuisances pour l'environnement, pollution de l'air, bruit de circulation sont elles aussi en constante augmentation.

Cependant des moyens simples, faciles à appliquer existent pour limiter ces nuisances.

Moyens d'action

➤ **Eviter d'utiliser sa voiture quand cela est possible.**

En ville, il existe plusieurs possibilités de se déplacer sans utiliser la voiture : le bus, le métro, le vélo, le roller, la marche. Ces 3 derniers modes de déplacement, n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement et sont un plus pour votre santé !!!

Il faut savoir qu'en ville on effectue le plus souvent des trajets inférieurs à 5 kilomètres. C'est sur ces trajets que la voiture consomme le plus ; en effet c'est environ la distance nécessaire pour que le moteur atteigne sa température optimale de fonctionnement et pendant ces premiers kilomètres c'est 50% de consommation en plus.

➤ **Faire entretenir son véhicule**

Un entretien régulier a pour avantage de :

- conserver la qualité du véhicule
- diminuer les risques de panne
- allonger la durée de vie de la voiture
- réduire les dépenses de carburant
- diminuer la pollution de l'air

Gérer / Informer / Préserver / Economiser

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



un réseau pour vous conseiller

N°indigo 0 820 820 466

0,12€ TTC/mn (0,79F)

Parmi les choses faciles à vérifier sur votre voiture, il y a :

- la pression des pneus : on constate une augmentation de la consommation de carburants quand la pression des pneus n'est pas suffisante.
- L'huile du moteur : celle-ci est nécessaire pour le bon fonctionnement du moteur. La viscosité des huiles influence la consommation de carburant, ainsi l'automobiliste soucieux d'économiser l'énergie choisira toujours l'huile la plus fluide compatible avec les recommandations du constructeur.

Il est important également de conserver au maxin l'aérodynamisme du véhicule. Par exemple installer des vélos sur le toit de la voiture est très consommateur d'énergie. De même, évitez les surcharges et fermez les vitres quand vous roulez. Ceci évitera une surconsommation de 10 à 20%.



➤ Adoptez une conduite intelligente

La conduite sportive coûte cher. Il y a environ 30% de différence de consommation entre un conducteur raisonnable et un conducteur agressif.

Pour ne pas gaspiller d'énergie et de carburant

- limiter les accélérations/décélérations
- passer la vitesse supérieure le plus rapidement possible
- Éviter de rétrograder systématiquement
- Anticiper les ralentissements.

Rouler doucement au moins sur 5 km pour laisser le moteur atteindre sa température optimale de fonctionnement sans surconsommation au départ.



➤ Le bruit

En ville, de plus en plus de personnes souffrent de pollution sonore. Ceci est dû en partie à l'augmentation du trafic automobile.

L'intensité sonore d'une circulation de voitures se situe autour de 75 db. On sait qu'une exposition prolongée à des bruits supérieurs ou égaux à 75 db peuvent engendrer des troubles du comportement comme de l'irritabilité, de l'agitation, de la fatigue et parfois de l'agressivité. Ces comportements s'observent surtout chez les enfants, plus sensibles aux bruits que les adultes.

Des solutions techniques existent pour diminuer ces nuisances sonores. Elles peuvent être du ressort des constructeurs en agissant directement sur le véhicule, elles peuvent être du ressort des collectivités locales qui peuvent jouer sur le tracé et la qualité des routes. On peut également agir sur l'isolation phonique des bâtiments.

Cependant la mesure la plus simple et la plus économique à suivre c'est d'essayer de limiter l'usage de la voiture en ville, en utilisant des modes de déplacements moins bruyants comme la marche à pied, le vélo, le métro....

➤ Carburants moins polluants

Les collectivités territoriales, lorsqu'elles gèrent une flotte de plus de 20 véhicules, doivent avant le 30 décembre 1998 acquérir ou utiliser une proportion minimale de **20%** (sur le renouvellement du parc de véhicules) fonctionnant au GPL, GNV ou l'énergie électrique.

A Rennes, un protocole d'accord a été signé en septembre 1996 entre la ville de Rennes, l'ADEME et GDF services Ille et Vilaine pour que dans les années à venir, la ville puisse s'équiper de 25 véhicules au GNV (gaz naturel de véhicules). Aujourd'hui, la ville de Rennes possède plus de 200 véhicules dont 8 véhicules électriques, 30 roulant au GNV et 36 au GPL.

➤ Et la climatisation ?



Bien sûr ; il est agréable de rouler dans un habitacle toujours frais. Mais l'addition est lourde en carburant utilisé. Avec la climatisation, vous consommez plus, ce qui est synonyme de dépenses supplémentaires et de rejets polluants plus importants.